

## RÈGLEMENTS DU TOURNOI DE LONGUEUIL

Les règlements officiels de Ringuette Québec s'appliquent au tournoi de Longueuil et sont complétés par certains règlements propres à notre tournoi. Il est entendu que les règlements de Ringuette Québec s'appliquent à la catégorie Moustique durant le tournoi.

### 1. **Responsabilité du Comité organisateur**

Toutes questions relatives au tournoi doivent être soumises aux membres du Comité organisateur (de préférence aux registraires ou à la présidente), ou au représentant de Ringuette Québec s'il est présent sur les lieux du tournoi. Une réponse provenant d'une autre personne n'engagera aucunement le Comité organisateur et ne pourra être considérée comme officielle.

### 2. **Heure d'arrivée**

L'entraîneur(e) et/ou le/la gérant(e) devront se présenter au bureau des registraires de l'aréna où la partie se joue une (1) heure avant la partie. Toutefois, pour la première partie du matin, ils devront se présenter trente (30) minutes avant la partie.

### 3. **Documents exigés**

3.1 À leur arrivée, l'entraîneur(e) et/ou le/la gérant(e) devront présenter au registraire du tournoi les documents originaux suivants, aucune photocopie n'étant acceptée :

- Le formulaire d'équipe de Ringuette Canada, tel qu'approuvé par Ringuette Québec ainsi que les cartes de joueuses
- Les cartes des officiels d'équipe ou les cartes du Programme national de certification des entraîneurs 3M et/ou tout autre document requis;
- Tout document pertinent prouvant qu'aucun officiel de l'équipe ou qu'aucune joueuse n'est sous le coup d'une suspension.

3.2 Chaque entraîneur devra signer le formulaire de vérification qui leur sera remis par le registraire. Ce formulaire vise à s'assurer que les

/

renseignements fournis par l'entraîneur, notamment quant à la liste des joueuses, sont conformes aux règlements du Guide d'opération de Ringuette Québec.

#### **4. Capitaines et assistantes**

Les joueuses désignées par le « C » (capitaine) et le « A » (assistante) sont les seules joueuses qui peuvent s'adresser aux officiels et elles devront être identifiées à cette fin sur la feuille de partie.

#### **5. Équipement**

5.1 Il sera de la responsabilité de l'entraîneur-chef de chaque équipe de veiller à ce que ses joueuses portent toutes les pièces d'équipement obligatoires, et ce à chacune des parties du tournoi. Toute joueuse qui ne porte pas les pièces d'équipement obligatoires durant une partie du tournoi ne pourra continuer à jouer tant qu'elle ne corrigera pas cette situation.

5.2 Si les couleurs des chandails ne sont pas contrastantes, l'équipe visiteuse devra changer de chandails. L'organisation du tournoi fournira alors les chandails ou les dossards si cette équipe n'a pas d'autres chandails.

#### **6. Présence derrière le banc**

Selon le règlement de Ringuette Québec 5.02.04

#### **7. Nombre de joueuses**

Chaque équipe a droit à un maximum de dix-huit (18) joueuses incluant les gardiennes de but. Toutefois, un minimum de sept (7) joueuses sera exigé pour débiter la partie, sans quoi l'équipe perdra par défaut.

#### **8. Officiels majeurs**

Tous les officiels majeurs seront désignés par le Comité organisateur et ceux-ci devront être accrédités par Ringuette Québec. La liste des arbitres sera sujette à approbation par Ringuette Québec.

/

**9. Début de la partie**

Sous réserve des dispositions prévues aux articles 3.02.05 et 5.02.05 du Guide d'opération de Ringuette Québec, il se peut qu'une partie débute avant ou après l'heure prévue à l'horaire. La première partie de la journée cédulée dans chacun des aréna devra toutefois débiter à l'heure indiquée.

**10. Équipes prêtes à jouer**

Les équipes doivent être prêtes à jouer quinze (15) minutes avant l'heure indiquée du début de la partie. De plus, s'il y a du retard dans l'horaire le comité organisateur se réserve le droit de refaire la glace à toutes les 2 parties.

**11. Réchauffement**

À l'arrivée des équipes sur la glace, deux (2) minutes seront allouées pour le réchauffement avant le début des parties.

**12. Durée des périodes**

Les parties de la ronde régulière du tournoi seront composées de deux (2) périodes de quinze (15) minutes chronométrées. Les parties finales pour chacune des catégories seront composées de deux (2) périodes de quinze (15) minutes chronométrées. Il y aura un temps d'arrêt d'une (1) minute chronométrée entre chacune des périodes.

**13. Pointage**

Si une équipe possède une différence de sept (7) buts la séparant de l'équipe adverse, le reste de la partie se jouera à temps continu. Le tableau indicateur affichera le pointage avec un maximum de sept (7) buts de différence. Cependant, le pointage authentique sera inscrit sur la feuille de match.

**Pénalité**

En cas de pénalité de match décernée par un officiel majeur celle-ci sera traitée selon le chapitre 6 du guide d'opération de Ringuette Québec

/

#### 14. **Discipline**

Le Comité organisateur du tournoi peut, sans droit d'appel et sans remboursement, expulser toute équipe participante, joueuse, entraîneur, responsable d'équipe, ou officiel majeur, ayant fait preuve de mauvaise conduite sur les sites de compétition (alcool, drogue, bagarre, mauvais esprit sportif, vandalisme, etc.) ou ne se conformant pas aux règlements. Les instructeurs sont responsables de leurs joueuses tant que celles-ci sont dans l'enceinte de nos aré纳斯.

#### 15. **Protêt**

Aucun protêt ne sera accepté durant le tournoi et seuls les officiels majeurs en fonction auront juridiction sur la glace.

#### 16. **Formule du tournoi**

##### 16.1 **Nombre de parties**

Le Comité organisateur garantit que chaque équipe jouera un minimum de trois (3) parties. Chaque équipe jouera contre toutes les équipes inscrites dans sa catégorie (**sauf pour les catégories regroupant six (6) ou huit (8) équipes**).

##### 17.2 **Style de jeu**

À l'exception des catégories Moustique, Novice, qui joueront selon le style « SANS ZONE », toutes les autres catégories joueront selon le style de jeu « ANY THREE IN ». De plus le système de chronométrage (Shot clock) est en vigueur cette année pour toute les catégories jouant « ANY THREE ».

##### 17.3 **Équipe receveuse – équipe visiteuse**

Pour les parties de la ronde régulière, l'équipe qui reçoit ainsi que l'équipe qui visite auront été déterminées par le Comité organisateur lors de la préparation de l'horaire du tournoi. Tel que prévu à l'article 3.02.05 du Guide d'opération de Ringuette Québec, l'équipe receveuse aura le choix du territoire qu'elle occupera au début de la partie. Lors des finales, l'équipe qui aura obtenu la position supérieure au classement sera désignée l'équipe « receveuse ».

/

#### **17.4 Classement**

Un classement sera établi à partir des résultats, selon la formule suivante :

- une partie gagnée équivaut à deux (2) points au classement;
- une partie nulle équivaut à un (1) point au classement;
- une partie gagnée par défaut équivaut à deux (2) points au classement et un pointage final de 7-0 pour l'équipe gagnante. Si les deux équipes qui se rencontrent au cours d'une partie sont dans une situation de perdre par défaut, les deux équipes seront réputées perdantes et un pointage final d'aucun (0) but pour et sept (7) buts contre leur sera respectivement attribués.

#### **17.5 Bris d'égalité**

Conformément à l'article 3.04.03 des règlements de Ringuette Québec.

#### **17.6 Accès à la finale**

La compétition regroupera quatre (4) équipes par catégorie. Les équipes qui termineront en première et deuxième places au classement s'affronteront en finale. Il est toutefois possible que certaines catégories regroupent six (6) ou huit (8) équipes. Pour les catégories regroupant six (6) équipes, un tirage au sort sera effectué et chaque équipe jouera trois parties contre trois des cinq autres équipes. Les première et deuxième places s'affronteront en finale pour la médaille d'or. Pour les catégories regroupant huit (8) équipes, deux divisions seront faites regroupant quatre équipes chacune. Les équipes arrivant en première position de chaque division s'affronteront en finale pour la médaille d'or.

#### **17.7 Période supplémentaire**

Pour les finales, en cas d'égalité à la fin de la deuxième période, il y aura une période supplémentaire de cinq (5) minutes chronométrées. L'anneau sera donné à l'équipe ayant gagné le tirage au sort effectué par l'officiel majeur. L'autre équipe aura le choix du territoire. Dès qu'il y a but, l'équipe ayant compté est déclarée gagnante. Si l'égalité persiste après cette période supplémentaire, l'équipe gagnante sera déterminée par des tirs de confrontation.

/

### **17.8 Tirs de confrontation**

Les tirs de confrontation seront effectués selon la procédure suivante :

- a) Avant le début de la partie, l'entraîneur devra établir son ordre de joueuses pour les lancers contre la gardienne de but. Les cinq (5) premières joueuses (excluant les gardiennes de but) doivent être identifiées de 1 à 5. En cas de blessure(s) durant la partie, les arbitres s'assurent d'avoir cinq (5) joueuses identifiées avant la confrontation;
- b) Un tirage au sort (pile ou face) sera effectué avant le début de la confrontation et l'équipe gagnante du tirage au sort aura le choix de débiter ou de terminer la confrontation. Au sifflet, les gardiennes de but doivent être dans leur enceinte de but respective. La joueuse s'élance et prend un (1) seul lancer sur sa montée contre la gardienne de but;
- c) Les quatre (4) autres joueuses de chaque équipe procèdent de la même façon. À la fin de cette ronde, l'équipe qui aura marqué le plus de buts sera déclarée gagnante;
- d) Si l'égalité persiste, on procède alors à des tirs de confrontation individuels. L'entraîneur a la liberté de choisir n'importe quelle joueuse pour effectuer ces tirs. Il lui est permis de prendre toujours la même joueuse. Ces tirs de confrontation individuels sont effectués tant et aussi longtemps que l'égalité persiste. Le premier bris d'égalité met fin à la partie.

### **18 Heures de fermeture**

Si le Comité organisateur réalise que les dernières parties cédulées, ne pourront se terminer à l'heure prévue, il pourra alors les recéduler à un autre moment, à moins que les entraîneurs impliqués soient d'accord pour considérer la partie comme étant valable.

**Bon tournoi à tous!**

**Le Comité organisateur**